



Lycée Saint Jean-Baptiste de La Salle

LIVRET D'INFORMATIONS PRATIQUES ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026



Rentrée de tous les élèves lundi 1^{er} septembre 2025

Rue de Contrai

Rentrée des classes <u>entrantes</u>
Troisième prépa-métiers Secondes Générales et Professionnelles 1^{ère} année de CAP Intervention en Maintenance Technique des Bâtiments

Accueil des élèves internes : de 8 h 00 à 9 h 30

Accueil des classes entrantes dans l'amphithéâtre : 9h30

Accueil par le professeur principal : 10 h 00 à 12 h00

Pause déjeuner (restauration assurée dès cette journée pour demi- pensionnaires et internes) : 12 h 00

Début des cours le mardi 2 septembre selon l'emploi du temps.

Les élèves internes seront pris en charge par la vie scolaire le lundi 1er septembre après-midi

Rentrée des classes
Premières générales et technologiques Terminales générales et technologiques

Accueil des élèves internes : de 11 h 00 à 12 h 00

Accueil des classes dans l'amphithéâtre : 13h30-14h

Accueil par le professeur principal : 14h-15h30

Début des cours le mardi 2 septembre selon l'emploi du temps.

Rentrée des classes
Premières et terminales professionnelles
2^{ème} année de CAP Intervention en Maintenance Technique des Bâtiments

Accueil des élèves internes : de 11 h 00 à 12 h 00

Accueil par les professeurs principaux : 13 h 30 à 14 h 30

A partir de 14 h 30 : cours selon l'emploi du temps pour les 1PRO/TPRO/TCAP

Journée d'intégration pour toutes les classes <u>entrantes</u>
Vendredi 5 septembre

Escape-game au lycée de 9h à 15h30

Repas partagé le midi avec Hot-dog et Frites

VIE SCOLAIRE

HORAIRE HEBDOMADAIRE

Du lundi au vendredi : entrée dans l'établissement à partir de 7 h 45.

Début des cours à 8 h 00 (sauf le lundi : 9h00). Les élèves doivent entrer dans l'établissement au moins 5 minutes avant le début des cours.

Fin des cours : 17 h 30.

EMPLOI DU TEMPS

L'emploi du temps est communiqué aux élèves le jour de la rentrée. Au cours de l'année, si une modification de l'emploi du temps a lieu, elle est indiquée en temps réel sur Ecole Directe (à consulter régulièrement).

RÉSULTATS SCOLAIRES

Les bulletins de notes sont publiés sur « Ecole Directe », espace numérique dédié. Les parents peuvent également consulter les notes ainsi que les retards et absences sur ce site. Un cahier de texte numérique est également disponible.

Le site étant réactualisé chaque année, **une sauvegarde des bulletins de votre enfant et des messages importants est nécessaire en fin d'année scolaire.**

LIVRES, FOURNITURES SCOLAIRES, ORDINATEUR

L'établissement est lycée « 4.0 » les livres au format numérique seront téléchargés sur l'ordinateur portable délivré par la Région Grand Est, ou sur l'ordinateur personnel de l'élève.

La distribution des ordinateurs de la Région Grand Est (pour tous les nouveaux élèves aura lieu au mois de septembre dans l'établissement.

TENUE D'ATELIER

Pour tous les élèves commençant un cycle de formation, une blouse ou une combinaison (en fonction du diplôme préparé) marquée du logo Groupe de La Salle et des chaussures de sécurité seront fournies par l'établissement. Ces tenues vestimentaires doivent être maintenues propres et en bon état tout au long de l'année. Au retour des vacances, les élèves reviennent avec une tenue sortant du nettoyage.

Les chaussures de sécurité sont obligatoires pour les classes de C.A.P. et de baccalauréat professionnel. Tout élève ne respectant pas ces consignes se verra refuser l'entrée des ateliers et des laboratoires par le professeur.

Avis d'aptitude médicale (Lycée Professionnel)

Un avis d'aptitude médicale délivré par votre médecin de famille est obligatoire pour autoriser l'élève mineur à travailler en atelier dans l'établissement ainsi que durant les périodes de formation en milieu professionnel conformément au Code du travail



Sans cet avis d'aptitude médicale, votre fille/fils ne pourra pas aller en entreprise et le travail en atelier lui sera interdit.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

TENUE : Lors des séances d'éducation physique, l'élève est vêtu d'une tenue de sport, d'une paire de basket ou tennis (non fournies par l'école). De plus, une deuxième paire de basket uniquement réservée à la salle d'éducation physique sera exigée.

DISPENSES : Les dispenses d'éducation physique ne sont accordées que sur demande écrite des parents accompagnée du certificat médical type distribuer en début d'année. Les élèves dispensés présenteront leur billet à l'enseignant d'E.P.S.

HOSPITALISATION - TRAITEMENT MEDICAL

Un accident survenant durant le temps scolaire ou durant le temps d'internat peut exiger une hospitalisation urgente de l'élève. L'accidenté ou le malade **urgent** est en général conduit à la Polyclinique de Bezannes ou à l'Hôpital de Reims. Les parents sont prévenus dans les plus brefs délais. Si votre enfant doit suivre un traitement médical pendant le temps scolaire, l'ordonnance ou sa copie doit être fournie au service de la Vie Scolaire.

Les fiches médicales sont à remplir avec précision.

INTERNAT

Les internes ne sont pas hébergés le week-end, ils rentrent le lundi matin pour la reprise des cours à 9h00. Le règlement d'internat est communiqué aux élèves en début d'année scolaire. La composition du trousseau est laissée à la liberté des familles.

L'élève apporte une alèse imperméable (format 90 x 190). Le couchage est laissé au libre choix de la famille. Il apporte également pour sa table de travail une lampe de bureau avec double isolation électrique et une multiprise **avec interrupteur**. Le lycée n'assure pas le blanchissage. Il est indispensable que l'élève possède son nécessaire de toilette et de change pour la semaine.

VIE DANS L'ETABLISSEMENT

AFFAIRES PERSONNELLES

Les objets trouvés sont à réclamer au bureau de la vie scolaire. **Le lycée Saint-Jean-Baptiste de La Salle n'est pas responsable de l'argent, des ordinateurs ou tablettes, des calculatrices, des mobylettes, des motos ou autres objets égarés, disparus ou détériorés.**

BICYCLETTES ET VÉLOMOTEURS

Un emplacement est réservé rue de Contrai pour les bicyclettes et vélomoteurs qui doivent être obligatoirement munis d'un antivol. Les élèves doivent respecter le code de la route, rue de Contrai, et mettre pied à terre dès l'entrée dans le lycée. Les engins motorisés doivent être conformes aux normes en vigueur (éclairage, bruit...). **Le lycée décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.**

Les élèves ne se déplacent pas avec leur casque dans l'établissement. Il est mis à leur disposition des casiers individuels, pour tout renseignement, s'adresser au service Vie Scolaire.

PORTES OUVERTES

Deux portes ouvertes se dérouleront durant l'année scolaire (Novembre et janvier).

Les dates seront communiquées en début d'année scolaire.



Les élèves sont sollicités pour animer ces journées, **leur présence des élèves est donc obligatoire.**

Sans raison valable, ceux-ci ne peuvent être dispensés de participer à ces 2 journées.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES -A. P. E. L.

Son Président sera heureux d'accueillir votre candidature pour être **correspondant de classe** et/ou faire partie du **Conseil d'Administration** de l'A. P. E. L.

L'Assemblée Générale se déroulera début octobre, la date précise vous sera indiquée par messagerie sur Ecole Directe.

INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACTS



Pour toute communication avec l'établissement, merci de privilégier « ECOLE DIRECTE »

Accueil rue de Contrai :

Mme Hourlier/M. Lavole

Tél. : 03.26.77.17.00

Accueil rue Gerbert (centre technique) :

M. De Castro

Tél. : 03.26.85.89.71

Vie scolaire au lycée professionnel

Tél : 03.26.85.89.75

Vie scolaire au lycée général et technologique

Tél. : 03.26.77.11.03

Coordonnées de l'internat :

Mme Millard

07.86. 86. 07. 52. de 18 h 00 à 23 h 00 et de 6 h 00 à 8 h 00

Comptabilité

Mme Le Meur

Tél. : 03.26.77.17.00

Secrétariat de Direction

Mme Renez

Tél. : 03.26.77.17.00

BOURSES ET AIDES FINANCIERES

Des dossiers d'aide au titre du fonds social du collégien ou de restauration existent. Des circulaires d'informations sont remises aux élèves en début d'année scolaire (mi-septembre).

Le lycée est habilité à recevoir les boursiers.

Une seule campagne de demande de bourse de lycée en version "papier" aura lieu pour les lycées privés du 1er septembre au 17 octobre 2025 (dates à confirmer).

Tous les élèves souhaitant demander une bourse seront concernés (élèves déjà boursiers actuellement en lycée, élèves déjà scolarisés en lycée mais non boursiers actuellement, nouveaux lycéens entrant en 2nde, 1ère année de CAP, 3è prépa-métiers...).

Le dossier de demande de bourse à reprographier (modèle unique, les vérifications de ressources n'ayant plus lieu d'être) vous sera adressé ultérieurement, dans la mesure où l'avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024, qui sera pris en compte pour l'instruction des dossiers en 2025-2026, sera transmis par les services fiscaux aux contribuables à partir du mois d'août 2025.

ASSURANCES

Les élèves du lycée professionnel bénéficient de la couverture **Sécurité Sociale** pour le risque « **Accident du Travail** » à l'exception des accidents de trajet.

Tous les élèves sont assurés par le « **Service des Assurances FEC** » qui couvre les trajets ainsi que les activités scolaires et extra-scolaires. L'attestation précise les risques pris en charge ainsi que les garanties.

R.G.P.D.

En vertu de la mise en conformité du Règlement Général de la Protection des Données, nous pouvons être amenés tout en respectant la loi informatique et liberté, à communiquer certaines informations vous concernant :

- Soit auprès de l'A.P.E.L. (association des parents d'élèves)
- Soit auprès de l'organisme en charge de la réalisation de notre brochure de présentation du groupe. **Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas que certaines de ces données soient transmises**, nous vous saurions gré de bien vouloir nous le faire savoir par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 15 septembre 2025.

VACANCES SCOLAIRES – ZONE B (Académie de Reims) *

Toussaint :

Du vendredi 17 octobre après les cours au lundi 3 novembre au matin.

Noël :

Du vendredi 19 décembre après les cours au lundi 5 janvier au matin.

Hiver :

Du vendredi 13 février après les cours au lundi 2 mars au matin.

Printemps :

Du vendredi 10 avril après les cours au lundi 27 avril au matin.

Eté :

Le vendredi 3 juillet après les cours.

***Sous réserve de modifications du Ministère de l'Education Nationale**

